

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/11/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2019
(accusé de réception du 13/11/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification du tableau des emplois

**L'évolution des activités des services nécessite des adaptations organisationnelles.
Dans ce cadre, il convient de modifier le tableau des emplois.**

Il vous est proposé une modification du tableau des emplois comprenant un dossier :

CMAD – Mission de conseiller aux études

A ce jour, la responsable de l'action culturelle et pédagogique du CMAD assure une double mission : le pilotage de l'action culturelle et le suivi des études des élèves du Conservatoire. Au vu de la charge de travail que représente le seul volet relatif à l'action culturelle, il apparait nécessaire d'apporter un soutien à cet agent avec la création, par redéploiement, d'heures de conseiller aux études.

En effet, le tableau des emplois du CMAD comprend un emploi d'assistant d'enseignement de musique – chef de chœur d'une quotité de 8/20ème et un emploi de professeur d'enseignement artistique - professeur de contrebasse d'une quotité de 4/16ème.

Ce poste de professeur de contrebasse n'a pu être pourvu jusqu'à aujourd'hui faute de candidat qualifié et ce, malgré plusieurs appels à candidature.

Aussi, il est proposé de convertir ces 4 heures de professeur d'enseignement artistique en heures d'assistant d'enseignement de musique pour une équivalence de 6 heures. En conséquence, l'emploi de professeur d'enseignement artistique - professeur de contrebasse est supprimé et l'emploi d'assistant d'enseignement de musique – chef de chœur voit sa quotité portée à 14/20ème.

Cette proposition de modification du tableau des emplois a reçu 8 voix favorables du collège employeur et 3 voix défavorables (UNSA) / 5 abstentions (CFDT) du collège des représentants du personnel lors du comité technique en date du 30 septembre 2019.

Création d'emplois permanents :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
14/20 ^{ème} d'assistant d'enseignement de musique	Culture CMAD	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Passage à 14/20 ^{ème} d'un emploi à 8/20 ^{ème}

Suppression d'emplois permanents :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
4/16 ^{ème} professeur d'enseignement de musique	Culture CMAD	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Suppression d'un emploi à 4/16 ^{ème}

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier le tableau des emplois tel que spécifié ci-dessus.